

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

L'An deux Mille dix sept

Le vingt-cinq septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de CHONAS L'AMBALLAN dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Lucette GIRARDON-TOURNIER, Maire.

Date de la convocation : 29 août 2017

PRESENTS : Mesdames L. GIRARDON-TOURNIER - G. VILLET - M.-R. SALOMON - Ch. RIVOIRE
Messieurs G. GUIGUE - J. ANDRIEUX - J. BUISSON - Ph. ROYER - F. VARON – JJ.CARON
J.J. PLASSON.

ABSENTS EXCUSES : Mme M. LABOREL-LACITS - Mme C.CHAPELEIRO - Mr JM GARCIN – Mme J.GODARD – Mme R.L'HAOUA.

Ont donné procuration :

Mme M. LABOREL-LACITS à Mme MR.SALOMON

Mme C. CHAPELEIRO à M.JJ CARON

Mme R.L'HAOUA à Mme L. GIRARDON TOURNIER

Secrétaire de séance : M. F.VARON

Le compte rendu du conseil municipal du 4 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

En ouverture de séance, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'enfouissement de conteneurs de tri. Le Conseil Municipal valide ce point.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Mme Marie Thérèse TOURNIER de son mandat de conseillère municipale pour des raisons personnelles. Le Conseil Municipal prend acte de cette démission.

1 - Groupement de commandes – Marché de fournitures administratives de bureau

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 28,
Vu les articles 78,79 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes proposée par ViennAgglo,

Considérant que ViennAgglo propose à la Commune de Chonas l'Amballan d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fournitures administratives de bureau, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations,
Considérant les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes,

Après en avoir délibéré:

Article 1 : Le Conseil municipal décide de l'adhésion de la Commune de Chonas l'Amballan, au groupement de commandes formé par ViennAgglo pour les fournitures administratives de bureau,

Article 2 : Le Conseil municipal autorise le Maire, à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération,

Article 3 : Le Conseil municipal autorise ViennAgglo à signer l'accord-cadre pour le compte de la Commune,

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,

Article 5 : Mme Le Maire est autorisée à entreprendre toute formalité, accomplir toute démarche, signer tout document administratif ou comptable s'y rapportant, et plus généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à 14 Voix Pour.

2- Subvention au collège de l'Isle

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le collège de l'Isle sollicite une participation financière de la commune pour le 24^{ème} festival du cinéma. 17 élèves de la commune sont concernés par cette manifestation sur le thème « Cuisine et gastronomie ».

Après en avoir délibéré:

- Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 153 € en faveur du collège de l'Isle.

Délibération adoptée à 14 Voix Pour.

3 - Convention d'implantation et d'usage des conteneurs enterrés pour la collecte de la fraction recyclable des déchets ménagers entre ViennAgglo et la commune de Chonas l'Amballan.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ViennAgglo exerce la compétence de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La commune et ViennAgglo ont souhaité, dans le cadre de travaux de requalification de centre village ou centre bourg, recourir aux dispositifs de points d'apport volontaire enterrés permettant la collecte des emballages et journaux en mélange et du verre dans un objectif partagé d'amélioration du service rendu et de qualité des espaces utilisés.

Madame Le Maire donne lecture de la convention au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve la convention précisant les modalités d'implantation des conteneurs
- Autorise Madame Le Maire à signer les documents relatifs à cette convention.

Délibération adoptée à 14 Voix Pour.

4 -Discussion sur le projet avec EPORA

Une discussion a lieu au sein du Conseil Municipal sur l'avancée des travaux d'EPORA. Madame Le Maire propose d'inviter les responsables de cet organisme pour présenter l'avancé des dossiers du village.

5 - Discussion sur l'agrandissement de l'école

L'école a dernièrement bénéficié d'une ouverture de classe grâce à un effectif de 204 élèves. Il faut donc envisager rapidement l'agrandissement des locaux. Un groupe d'élus a travaillé sur plusieurs solutions qui sont proposés au Conseil Municipal : les solutions envisagées seraient entre autre la construction de deux salles au-dessus de la salle d'évolution ou la construction d'un étage au-dessus du bâtiment de la maternelle. Une commission bâtiments / finances se réunira prochainement pour discuter des projets.

6- Enfouissement des réseaux secs – Chemin de Jacquemardièrè

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le SEDI va effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux secs, Chemin de Jacquemardièrè / Chemin des Littes. L'enfouissement du reste des réseaux télécom (environ 100ml), est à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal prend acte de ces travaux.

7- Point sur le budget

M. CARON, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal un point sur le budget. Il indique qu'à ce stade de l'année, les dépenses sont maîtrisées et conformes aux prévisions.

8- Point sur les travaux

- **Aire de jeux** : les jeux sont installés, certains présentent des anomalies, ils seront réparés ou remplacés. Le Conseil Municipal d'Enfants se réunira prochainement pour choisir l'implantation du mobilier urbain et des arbres.
- **Local Technique** : l'appel d'offres pour les différents lots est en cours.

9- Mise en place de tickets restaurants

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'attribution de tickets restaurants pour le personnel communal. Il propose de reporter cette discussion à 2018.

Questions diverses :

- Madame Le Maire indique avoir reçu une demande de l'AMAP de Chonas pour disposer d'un lieu abrité et éclairé pour la vente de ses produits. Il sera proposé à l'association de s'installer sous le préau de l'école.
- M. PLASSON demande si des élus sont volontaires pour suivre la formation d'artificier. M. VARON se propose. Il sera également demandé à M. DEZARNAUD (responsable des services techniques) de suivre cette formation.
- M. PLASSON rappelle au Conseil Municipal qu'il va falloir préparer la prochaine édition du CHONARIN.
- Un rendez-vous a été fixé entre la commission communication et la société gestionnaire du site internet pour faire un point et voir les évolutions possibles.

Prochaine séance de lundi 23 octobre 2017 à 18 heures.